

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

LAND'OR

Siège Social : Bir Jedid 2054 Khélidia Ben Arous

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1- Objet :

La société **LAND'OR** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **LAND'OR** informe ces actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO en date du 28 Juin 2013 à 10 heures à l'hôtel ACROPOLE, les berges du lac.

2- Conditions de Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier ;
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0.5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à une des filiales du groupe **LAND'OR** ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la société **LAND'OR** et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales (Annexe2),
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter,
- Pour les candidats actionnaires, une attestation du nombre d'actions de **LAND'OR** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par MAC.SA, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de **LAND'OR** sis à Bir Jedid 2054 Khélidia Ben Arous.
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4- Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de **LAND'OR** et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée

avec accusé de réception au siège de la société **LAND'OR** sis à Bir Jedid 2054 Khélidia Ben Arous, au plus tard le 15 juin 2013 (le cachet de la poste faisant foi).

- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.landor.com.tn ainsi que dans deux journaux quotidiens.
- Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGO du 28 Juin 2013, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN/ Registre de Commerce :

Profession/Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN/ Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société **LAND'OR**,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

Signature